

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION

07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 12

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOUL, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°13

EGALITE FEMMES-HOMMES – SPORT – SIGNATURE DU MANIFESTE D'ENGAGEMENT « LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT »

Mme Béatrice Deboissy expose au Conseil municipal,

L'actualité nationale récente a mis au premier plan le sujet des violences sexistes et sexuelles principalement à l'encontre des mineurs et des femmes, dans les domaines de la culture, des médias et du sport. Ce phénomène ne peut nous laisser indifférents. La prise de conscience collective doit se traduire par des engagements concrets pour mieux prévenir, pour empêcher de tels actes et pour faire en sorte que la parole se libère.

Le 8 mars dernier, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, à l'initiative du Val-de-Reuil Athlétique Club, avec le soutien de la Ville, du Service Départemental Jeunesse Engagement Sport et du Comité Départemental Olympique et Sportif, une conférence sur les violences sexistes et sexuelles dans le sport, organisée par l'association européenne « Silence à l'écoute » a réuni les dirigeants de clubs sportifs roivalois pour une sensibilisation et un échange. A l'issue de cette conférence, une quinzaine d'associations a signé le Manifeste

d'engagement « Lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport », proposé par le Comité Régional Olympique et Sportif de Normandie, en lien avec les Comités Départementaux. La Ville envisage que la signature de ce Manifeste devienne une condition de son soutien aux associations sportives et qu'elle figure dans les conventions qui nous lie, le cas échéant.

Avant cela, la Ville entend donner l'exemple en devenant la première commune de l'Eure à mettre en œuvre les engagements du Manifeste dédié aux collectivités. Il s'agit notamment de désigner une personne chargée de ce sujet au sein de la collectivité pour veiller à la mise en place d'actions d'information, de prévention, de formation et pour en rendre compte.

M. le Maire propose que Mme Deboissy soit désignée pour assumer la charge de ce sujet au sein de la collectivité, en lien avec les différents services concernés.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **APPROUVE** le Manifeste d'engagement de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport, joint à ce présent rapport,
- **DESIGNE** Mme Béatrice Deboissy pour assumer la charge de ce sujet au sein de la collectivité,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le Manifeste et tout acte afférant,

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Marc-Antoine Jamet

